



Proconseil Office de conseil viticole
 Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
 Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
 Email : viticulture@prometerre.ch
 Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
 et des affaires vétérinaires (DGAV)
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
 Tél. 079 941 09 18
 Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 14 du 9 septembre 2021

Situation actuelle : la maturation avance rapidement avec des conditions climatiques favorables

Drosophila suzukii : les suivis des pontes ont démarré. Quelques parcelles de cépages précoces et sensibles ont dépassé le seuil de déclenchement

Flavescence dorée : les symptômes sont visibles, surveillez vos parcelles, formez-vous et vos employés

Semis : attendre des prochaines pluies pour semer avant vendanges

Situation actuelle

Globalement les vignes du vignoble vaudois poursuivent leur maturation. Quelques parcelles terminent encore de traluire. Ce sont souvent celles qui ont été sévèrement marquées par la grêle ou le mildiou qui ont « bloqué ». Certains cépages semblent reprendre moins facilement que d'autres, les pinots par exemple sont généralement plus en retard.

Ceci dit, les conditions climatiques des dernières semaines sont extrêmement favorables à la maturation des baies même si quelques parcelles commencent à souffrir de stress hydrique.

Les premiers résultats « maturité » issus des prélèvements effectués le 6 septembre par le laboratoire cantonal d'œnologie sont en ligne sur le site de [l'Etat de Vaud](http://l'Etat.de.Vaud) (Economie / Agriculture/ Production vitivinicole / Maturation du raisin). La moyenne pour le Chasselas sur l'ensemble du canton est actuellement à 63°Oe.

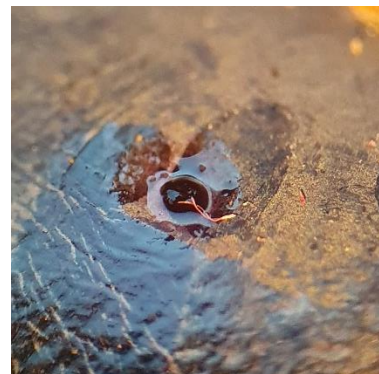
Le tableau suivant récapitule les principales informations pour le Chasselas (Source : DGAV) :

Région (nb de sondages)	Min. à max.(°Oe)	Moyenne (°Oe)
La Côte (26)	59 à 66	62
Lavaux (17)	59 à 67	64
Chablais (6)	64 à 70	67
Bonvillars / Côtes-de- l'Orbe / Vully (4)	51 à 56	54

On observe une grande disparité entre les sondages. La principale raison qui explique cette différence est la différence de charge que l'on observe entre les parcelles saines et les parcelles avec beaucoup de dégâts de mildiou sur grappes. Les charges très faibles que l'on observe sur ces dernières parcelles permettent d'obtenir des taux de sucre par baies plus importants. Cela annonce des vendanges difficiles à organiser en terme de maturité.

Drosophila suzukii

Les suivis des pontes de *Drosophila suzukii* ont démarré la semaine dernière sur des parcelles précoces et sensibles. Quelques-unes d'entre elles dépassent le seuil de tolérance de 4%, c'est-à-dire 2 pontes observées sur les 50 baies prélevées.



Ponte de *Drosophila suzukii*. Proconseil, 2020

Vous pouvez accéder aux derniers relevés via le menu de la plateforme Agrométéo, accessible via les 3 barres horizontales à gauche du logo Agrometeo, puis rubrique *Viticulture* puis *Drosophila suzukii pontes* de la colonne *Observations*.

Le suivi des pontes est un indicateur plus précis et pertinent que le suivi des vols de ces insectes qui n'est pas corrélé aux dégâts.

Une application de kaolin ciblée sur la zone des grappes est recommandée dans les parcelles sensibles (historiquement touchées) : 12 kg/ha suffisent pour obtenir une bonne efficacité. Une intervention est à réfléchir à la parcelle et ne doit pour l'instant pas être systématique sur tout le domaine (cépages rouges).

NB : Le kaolin participe également à la lutte contre les foyers de botrytis, notamment dans le cas des baies blessées ou éclatées, grâce à son pouvoir absorbant de l'humidité.

Dans les parcelles touchées chaque année, une autre méthode de lutte consiste à poser des filets insect-proof après les derniers traitements anti-fongiques. Ils permettent de réduire significativement l'activité de l'insecte dans la zone des grappes, le nombre de pontes ainsi que le taux de pourriture à la vendange. Cependant, le surcoût d'une protection à l'aide de filets se justifie dans les situations qui nécessitent d'habitude une protection contre les oiseaux et les guêpes et/ou dans les parcelles à haute valeur ajoutée plantées de cépages sensibles. Des résultats d'essais de lutte contre *Drosophila suzukii* via des filets sont disponibles dans un article de la Revue suisse Viticulture, Arboriculture, Horticulture (vol.49, 2017) ou directement via [ce lien](#).



Filets insect-proof. Proconseil, 2021

Bois noir et flavescence dorée

Ces jaunisses de la vigne apparaissent depuis mi-août dans le vignoble. Le signalement de symptômes est obligatoire, car la flavescence dorée est un organisme de quarantaine et sa gestion est réglementée. Pour rappel, cette dernière est une maladie épidémique qui provoque la mort des ceps.

Pour vous aider à reconnaître les symptômes sur différents cépages et en savoir davantage sur la procédure de signalement, deux matinées de formation ont lieu à Cully, organisées par le service d'inspection phytosanitaire de la DGAV.

Rendez-vous les **14 et 16 septembre**, entre 9h et 12h, au domaine d'Aucrêt (Chemin de Bahyse-Dessus 2, 1096 Bourg-en-Lavaux).

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Si vous observez des symptômes dans des zones hors périmètres de lutte, il est impératif de collecter un échantillon pour déterminer en laboratoire s'il s'agit de bois noir (non épidémique) ou de flavescence dorée. Vous pouvez signaler le ou les ceps via 3 moyens au choix :

- Michel Jeanrenaud, Inspectorat phytosanitaire (DGAV) via mail michel.jeanrenaud@vd.ch ou téléphone : 021 316 65 66 ;
- L'un des vigneron relai de votre secteur ([liste et contacts](#) disponible sur la page du canton de Vaud) ;
- Proconseil (cf contacts dans l'en-tête).

L'efficacité de la lutte contre cette maladie est très liée à la réactivité de son identification, en effet, plus elle est identifiée tôt avec peu de ceps touchés, plus son contrôle voire éradication a de chances d'aboutir !

En complément :

- [Page du canton de Vaud](#) sur la maladie : avec les différents périmètres de lutte actuels du canton, la fiche de signalement d'un cep symptomatique, etc
- [Page Agroscope sur la maladie](#) avec des fiches techniques sur les jaunisses ainsi qu'une petite vidéo récapitulative.

Semis

Pour les viticulteurs souhaitant semer des couverts végétaux temporaires, le moment est bientôt venu de réaliser le semis. Les conditions sont actuellement défavorables pour obtenir de bons taux de germination et il est impératif d'attendre les prochaines précipitations.

Des mélanges d'engrais verts « spécifiques vignes » sont disponibles sur le marché. Ces mélanges ont largement été promus par Proconseil et contiennent des espèces peu sensibles au gel qui permettent un bon démarrage au printemps. Vous pouvez également y ajouter des espèces qui auront une mission de « relais » pour assurer une couverture intéressante une fois le couvert détruit. De nombreuses espèces peuvent être choisies selon les objectifs visés (p. ex légumineuse basse : trèfle blanc, luzerne lupuline, lotier corniculé ou autre).